

65520 - Fonds d'attractivité

Conseil Départemental - Fonds d'attractivité et de développement - Proposition d'attribution de subvention à la Commune d'Achenheim pour la création d'un équipement périscolaire et de locaux dédiés à la petite enfance et à l'offre sociale

CP/2020/406

Service chef de file :
J3-Collèges

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation de traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et de définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs du territoire.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Eurométropole, le 11 décembre 2017.

Le projet de création d'un accueil périscolaire à Achenheim s'inscrit dans les enjeux prioritaires "accompagner le maintien d'une offre de service de proximité" et "accompagner les projets urbains d'équipements adaptés aux populations".

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 465 432 € à la Commune d'Achenheim pour son projet de création d'un accueil périscolaire et de locaux dédiés à la petite enfance et à l'offre sociale, d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Commune, le Département, le Syndicat Mixte à Vocation Unique "Les Châteaux" et la Fédération des MJC, d'approuver les termes de la convention financière à conclure entre la Commune d'Achenheim et le Département du Bas-Rhin pour permettre le versement de la subvention correspondante, et d'autoriser son Président à signer les conventions.

1. Le projet de construction d'un accueil périscolaire à Achenheim

La Commune d'Achenheim dispose à ce jour de deux accueils périscolaires, l'un sur le site de l'école maternelle et l'autre sur le site de l'école élémentaire, assurés par la Fédération des MJC, délégataire du SIVU « les Châteaux », compétent pour la « mise en œuvre d'une politique enfance et jeunesse répondant aux besoins des familles en matière de garde, d'activités de loisirs et animations périscolaires » pour les cinq anciennes Communes de la Communauté de Communes Les Châteaux.

Avec l'appui du CAUE (AMO), la Commune souhaite créer un ensemble d'équipements publics structurant au nord d'Achenheim sur le site de l'école élémentaire Nicole Fontaine, comprenant un accueil périscolaire, adossé à des locaux à destination de la petite enfance (Relais d'Assistantes Maternelles et Lieu d'Accueil Parents-Enfants) ainsi qu'une permanence sociale et, à terme, l'école maternelle pour constituer un groupe scolaire unique.

Le nouvel accueil périscolaire permettra l'accueil d'enfants de 3 à 11 ans et la création d'un :

- ALSH ouvert le mercredi voire le samedi et pendant les vacances scolaires ;
- Relais des assistantes maternelles, avec des espaces dédiés, pour :
 - Fédérer et animer le réseau des assistantes maternelles ;
 - Informer sur la profession, la procédure d'agrément et former les AMAT ;
 - Accompagner les familles dans leur recherche de solution d'accueil pour les enfants ;
 - Créer un lieu d'éveil et d'activités pour les enfants et leurs parents.
Les locaux du RAM sont conçus pour être mutualisés avec les 5 Communes de l'ancienne Communauté de Communes Les Châteaux et pour permettre la création à terme d'un Lieu d'Accueil Parents-Enfants (accueil de 0 à 6 ans) ;
- Bureau « social » : Espaces dédiés aux professionnels du secteur du social (service social ou PMI), ouverts au Département du Bas-Rhin et à l'assistante sociale du collège, pour échanger dans un lieu neutre et confidentiel avec les familles.
La création d'un bureau social est à l'étude et devra être confrontée au besoin sur le territoire, en lien avec les communes du SIVU et le Département du Bas-Rhin (notamment l'UTAMS) ;
- Espace « ados » : lieu pour que les jeunes puissent participer à des activités, monter des projets (sportifs, humanitaires et culturels).

La livraison du bâtiment est attendu pour le 2ème trimestre 2023.

2. Le plan de financement du projet

3. PLAN DE FINANCEMENT (HT)			
Construction	1 751 210 €	Etat (DETR) <i>escompté</i>	400 000 € (escomptés)
Préaux	42 750 €	CAF (RAM + périscolaire)	200 000 € (escomptés)
Moins values surfaces à rénover	-76 000 €	ES	En attente de chiffrage
Parvis vélos liaisons	30 000 €	ADEME	100 000 € (escomptés)
Cour	10 500 €	DEPARTEMENT	465 432 €
Reprise dépose et frange nord	36 000 €	COMMUNE	1 161 728 €
Jeux ext. Equipement cuisine, ascenseur	100 000 €		
Aménagement paysager	5 000 €		
TOTAL TRAVAUX	1 899 460 €		
Honoraires AMO (EXE, OPC)	275 422 €		
Concours	25 897 €		

Rémunération du jury	800 €		
Autres frais (bureau contrôle, SPS, assurance)	68 381€		
Sondage des sols	8 000 €		
Mobilier	49 200 €		
TOTAL	2 327 160 €		2 327 160 €

L'assiette éligible de la subvention départementale exclut les charges foncières et autres charges liées à l'acquisition de terrains et immeubles.

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité à hauteur de 20% du coût éligible du projet établi à 2 327 160 € HT soit une subvention d'investissement **465 432 €**.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	465 432,00 €

La Commission territoriale Eurométropole de Strasbourg, réunie le 02 novembre 2020 a rendu un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Eurométropole, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de création d'un accueil périscolaire porté par la Commune d'Achenheim ;

- décide que dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet (vie associative, jeunesse, action sociale de proximité) ;

- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 465 432 € à la Commune d'Achenheim pour le projet précité, au titre du fonds de développement et d'attractivité, correspondant à 20% du montant éligible ;

- approuve les termes de la convention partenariale à conclure entre la Commune d'Achenheim, le Département du Bas-Rhin, le Syndicat Mixte à Vocation Unique "Les Châteaux" et la Fédération des MJC, jointe en annexe de la présente délibération ;

- approuve les termes de la convention financière à conclure entre la Commune d'Achenheim et le Département du Bas-Rhin, jointe en annexe à la présente délibération, pour permettre le versement de la subvention correspondante ;

- Autorise le Président du Conseil Départemental à signer ces conventions.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY